

Dépôt des comptes sur Infogreffe.fr

Bon à savoir :

En optant pour le dépôt en ligne, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire d'un mois.



Optimisez vos démarches auprès d'Infogreffe avec Signexpert !

Chaque année, les entreprises commerciales sont tenues de déposer leurs documents comptables aux Greffes du Tribunal de Commerce dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinale.

De plus en plus, la procédure papier est abandonnée au profit d'un dépôt en ligne sur le portail Infogreffe.

Pour cette démarche, il est nécessaire d'utiliser un certificat numérique.

Signexpert, la signature électronique de l'Expert-Comptable, est qualifiée pour cette démarche administrative et permet à l'Expert-comptable de déposer les comptes de ses clients sur le portail d'Infogreffe www.infogreffe.fr

Rapide et efficace, cette démarche vous affranchit de tout envoi papier.



SOURCES D'ÉCONOMIES

Gain de productivité :

- Les documents sont immédiatement envoyés
- Des workflows de validation sont réduits
- Les duplicatas sont toujours disponibles

Suppression :

- Des coûts postaux
- Des impressions
- Du stockage physique
- Des duplicatas...



LES + D'INFOGREFFE

Un bouquet de services

Formalités :

- Dépôt des comptes
- Immatriculation RCS
- Modification RCS
- Radiation RCS
- Injonction de payer

Facilités :

- Gestion des dépôts
- Consultation et suivi des formalités
- Formulaire et modèles disponibles en téléchargement
- Disponibilité d'un guide des formalités

Infogreffe.fr

Prérequis :
Connectez dès le départ votre signature électronique.

4 étapes pour déposer les comptes annuels

1. S'authentifier au service
2. Saisie du dépôt
3. La signature numérique du dépôt
4. Paiement en ligne

Avec les dépôts en ligne, vous disposez aussi d'un suivi de toutes les formalités

En pratique, **utilisez Infogreffe.fr**

1. Authentification

Connectez-vous à l'adresse :

<https://www.infogreffe.fr/societes/>



En tant que tiers déclarant, vous devez créer **un compte abonné**.



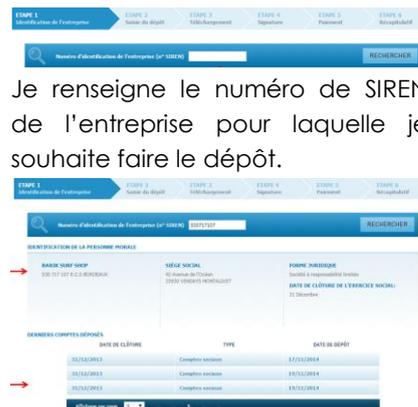
Renseignez vos informations puis validez

2. Saisie du dépôt



Accédez au service client sur « dépôt des comptes annuels ».

... Suite



Je renseigne le numéro de SIREN de l'entreprise pour laquelle je souhaite faire le dépôt.

L'ensemble des informations de la personne morale s'affichent.



3. Signature en ligne avec Signexpert

Ajoutez la liste des documents



Validez et signez en électronique le dépôt ;

4. Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire.



SIGNEXPERT, UN PACKAGE COMPLET

- Une signature numérique **Signexpert**
- Un logiciel de signature électronique **Signexpert Paraph'**

Deux outils indispensables pour vous aider à sécuriser tous les documents produits par votre cabinet.